

PROGRAMME des RANDONNÉES PRINTEMPS 2024

DATE	Département	LIEU	Heure	ADH	INV
04 avril	42	SAINT CHRISTO EN JAREZ	07H30	14 €	17 €
11 avril	69	MESSIMY	07H30	14 €	17 €
18 avril	69	BRUSSIEU	07H30	14 €	17 €
25 avril	01	SERRIERES DE BRIORD	07H30	14 €	17 €
02 mai	01	CORMARANCHE	07H00	18 €	21 €
09 mai	69	CHAMBOST LONGESSAIGNE - RANDONNEE ORGANISEE	07H30	14 €	17 €
16 mai	69	CUBLIZE	07H30	14 €	17 €
23 mai	01	PAS DE RANDO - FONDATION BERLIET	07H30	14 €	17 €
30 mai	42	ST JULIEN MOLIN MOLETTE	07H30	14 €	17 €
06 juin	38	LANS EN VERCORS	07H00	18 €	21 €
13 juin	69	POLLIONNAY	07H30	14 €	17 €
20 juin	SEJOUR ARECHES (73) du 15 au 22 juin		07H30		
27 juin	69	YZERON	07H30	14 €	17 €

Nous avons un nouveau numéro dédié aux randonnées

06 67 66 38 43

les 4 lieux de départ sont : au village École LANGEVIN
dans cet ordre au Palais des Sports, au stade Jomard,
et à la Côte (passage 20 minutes après l'horaire affiché)

CONSIGNES IMPORTANTES

Il est demandé de régler le prix du car avec **un chèque**.

EN CAS D'ANNULATION DE DERNIERE MINUTE

A compter du 1^{er} Avril (et ce n'est pas un poisson)

Toute rando est due si elle est annulée après

11 heures le mercredi précédent ou non honorée le jeudi même.

Le règlement pourra s'effectuer aux heures de permanences

Lundi de 14 à 16h - Mercredi de 9 à 11h - ou lors de la rando suivante



Par mesure de sécurité, les personnes assises à l'**arrière du car** doivent descendre par **la porte du milieu**
les autres doivent emprunter **la porte de devant.** (*Merci de respecter cette consigne*)

Prévoir **des chaussures de rechange** afin de ne pas salir le car.

La direction **Transdev** rappelle qu'il est interdit de monter dans le car avec sacs à dos, raquettes, bâtons de ski.

En cas d'intempérie, la commission randonnées se réserve le droit de changer de destination
voire d'annuler la sortie.

A prévenir en cas de désistement de dernière minute
pour que vous ne soyez pas attendu inutilement,

Michel MAGNARD **06 22 21 64 67**

Yves GAYOT **06 78 28 64 68**

Pour éviter toute difficulté en cas d'incident survenant au cours d'une sortie ou d'un séjour, nous vous conseillons de vous munir d'un papier d'identité, carte vitale ou n° SS et n° appel de votre Assistance personnelle si vous en avez une et de vérifier si vous avez bien communiqué un n° en cas de souci particulier..